



**OBJECTIFS  
ET POLITIQUE  
« EQUIPEMENTS »  
FRANCE JUDO**

Les services fédéraux ainsi que les organismes territoriaux délégataires FRANCE JUDO sont régulièrement sollicités pour fournir des renseignements sur les constructions ou aménagements de salles de Judo (dojo).

Il était donc nécessaire de regrouper dans un même document évolutif toutes les informations utiles pour répondre aux nombreuses demandes.

La fédération souhaite développer le nombre de dojos. Le Judo est un sport de proximité. La fédération veut aller plus loin dans ce domaine.

Il existe encore des territoires non ou mal couverts. Il y a des déserts ruraux de Judo et les dojos de proximité en site urbain sont encore en nombre insuffisant.

Le sport doit aujourd'hui participer à la consolidation de la vie des quartiers et des villages et favoriser l'inclusion sociale et l'accès du plus grand nombre à la pratique.

Pour l'organisation des compétitions, des stages sportifs et d'enseignement ainsi que des animations, notre fédération a besoin d'un dojo départemental par département et d'un dojo régional par région.

Dans les régions, des dojos à vocation régionale complémentaires peuvent être validés en complément du dojo régional officiel.

## LE « DOJO »

Un DOJO, ce n'est pas uniquement une salle de sport. Son nom l'indique : DO, la voie et JO le lieu.

Le DOJO est donc le lieu où l'on recherche "la Voie".

Quelle voie ? Le meilleur chemin pour conduire l'homme au plus haut but de la vie, c'est-à-dire au plus haut de lui-même.

## STRATEGIE NATIONALE

FRANCE JUDO a mis en place son premier plan de développement coordonné de ses équipements en 1981. Un plan plus complet réaffirmait les priorités en 1986. Depuis, en s'inscrivant dans la continuité de cette politique, notre fédération définit, dans ce domaine, ses besoins.

Notre objectif prioritaire est de créer un dojo départemental par département et un dojo régional par région.

A ce jour, le territoire national est encore insuffisamment couvert. Quelques dojos créés il y a 20 ans ou plus, sont devenus obsolètes au regard de la diversification des pratiques fédérales et du développement important du nombre de licenciés de la fédération.

Avec 462 838 licenciés et 5 167 clubs au 31 août 2022, le développement d'équipements sur le territoire national devient nécessaire à la pratique du judo.

Cette politique de développement des équipements lourds doit se compléter par la construction ou l'aménagement de dojos de proximité. Il est important que les collectivités territoriales prennent en compte nos besoins au niveau des clubs.

Nos salles de judo (dojo) sont parfois vétustes et de plus en plus souvent peu adaptées aux exigences du sport d'aujourd'hui.

Les créneaux horaires pour la pratique de notre discipline sont très souvent saturés et nos clubs ne peuvent plus développer leur nombre de pratiquants, ni proposer de nouvelles formes de pratiques.

La FFJDA a donné depuis toujours à ses clubs comme mission première l'éducation de ses pratiquants.

Il nous est actuellement difficile de continuer à développer cette mission au regard du nombre et de la qualité des équipements mis à notre disposition.

L'idéal pour notre développement est la création d'un grand dojo central en relation directe avec de petits dojos de proximité. Cette organisation ne devrait pas être étalée géographiquement. La taille raisonnable est celle d'une agglomération ou d'une communauté de communes.

Les regroupements de clubs, au-delà des limites citées ci-dessus, nuisent à l'esprit club et à l'épanouissement des structures.

Le Judo a un taux de pénétration très important dans la population française. Près de 1% de la population française est licencié et près de 8% des enfants de 7 ans sont licenciés dans notre fédération.

Il est donc possible de créer un club dans un village à partir de 1 000 habitants.

La construction d'une salle de judo ne coûte pas très cher et contrairement à de nombreux sports, un nombre important de licenciés peut pratiquer simultanément sur une surface réduite.

Nos dojos, bien que spécifiques judo, peuvent aisément être utilisés de façon polyvalente comme pour d'autres pratiques sportives compatibles ou des activités scolaires en salle (sans chaussures).

Un dojo est un lieu de vie, de plaisir et d'éducation.

## CODE DU DOJO

### Attitude au Dojo

---

Le dojo est un lieu d'étude, de travail et d'échanges.

Une attitude empreinte de sérieux et de respect est nécessaire au progrès.

Tout judoka doit avoir présent à l'esprit les recommandations suivantes qui conditionnent le bien-être de chacun.

### Respect des lieux

---

L'arrivée et le départ du dojo sont marqués par le salut.

Il convient de saluer chaque fois que l'on monte ou descend du tatami.

Le dojo sera laissé en ordre et dans le plus grand état de propreté (y compris les vestiaires et sanitaires).

### Respect des personnes

---

Au début et en fin de séance, élèves et professeurs se saluent (zarei). Ils saluent également le côté kamiza (place d'honneur).

Il faut saluer son partenaire avant et après chaque exercice. L'autorisation du professeur est nécessaire pour quitter le tatami.

### Entraide et solidarité

---

Les plus gradés ont le devoir de servir, d'aider les moins avancés. Il convient d'écouter leurs conseils avec attention.

Il faut aider ses partenaires à progresser et ne pas être pour eux une cause de gêne ou de désagrément.

### Politesse

---

Il est important de se comporter avec discrétion et donc ne pas parler à haute voix. Lorsque l'on ne pratique pas, il faut être attentif à l'enseignement donné.

Il convient de ne se dévêtir que dans les vestiaires.

### Ponctualité et assiduité

---

Il faut être ponctuel et respecter les horaires de début et de fin de cours, si l'on est en retard, il est courtois de s'en excuser auprès du professeur et d'attendre son accord avant de monter sur le tapis. La persévérance et l'assiduité sont nécessaires à tout progrès sérieux.

### Hygiène

---

Avoir un corps et des vêtements propres c'est se respecter et respecter les autres. Les ongles doivent être propres et coupés courts.

Il ne faut pas marcher pieds nus hors du tapis.

Une bonne hygiène de vie est nécessaire à l'harmonie de l'être humain.

### Convivialité Amitié

---

La courtoisie et la convivialité favorisent l'éclosion de liens amicaux privilégiés. Ce qui constitue un des buts du Judo.

**Le Judo est un jeu, il doit donc être pratiqué dans la joie.  
C'est aussi une admirable école de vie.**